

CENTRE DE JOUR STRATÉGIE

FARRA STRATÉGIE
RUE DE LA STRATÉGIE, 30 - 32
1160 AUDERGHEM





OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le centre veille à offrir un environnement stable mais non rigide, adapté aux bénéficiaires. Une attention particulière sera donnée aux soutiens nécessaires lors des transitions, des changements, aussi bien dans le quotidien que dans les divers moments de la vie.

Nos Valeurs

Respect Solidarité Engagement Convivialité Confiance Ouverture

Notre Ethique

L'asbl FARRA s'inspire de la charte des personnes de grande dépendance.

La personne avec un handicap est avant tout une personne, quel que soit son degré d'autonomie et ses particularités.

Elle doit pouvoir vivre comme tout un chacun, incluse dans la société, avec un projet de vie propre, individualisé et adapté à ses besoins et capacités spécifiques.

AGRÉMENT

Agréé par la Commission Communautaire Française de la Région Bruxelles-Capitale comme centre d'activité de jour pour accueillir :

- 32 équivalents temps-plein
- des personnes adultes
- des deux sexes
- de 18 à 63 ans
- présentant un handicap mental majoritairement sévère ou profond dont maximum 8 personnes vieillissantes et minimum 30 grands dépendants.

Le centre de jour prône le travail en partenariat, le sens de l'engagement et de la responsabilité avec les familles et le réseau



DE GRANDE DÉPENDANCE?

La personne accueillie se trouve dans l'incapacité de répondre à ses besoins fondamentaux de la vie quotidienne. Elle a besoin d'une aide pour effectuer des actes tels que : aller à la toilette, manger, s'habiller et se déshabiller, se déplacer, ...

En dehors de la sévérité de la déficience mentale, ceux-ci peuvent présenter des troubles associés et/ou des troubles du comportement. Les personnes avec troubles du comportement doivent être gérés par une médication ordinaire ou un programme adapté compatible avec l'organisation et l'équilibre institutionnel.

Le service dispose de professionnel éducatif et paramédical qualifiés pour assumer l'accompagnement éducatif et le nursing suivant le besoin.

L'institution par son infrastructure (ascenseur, douche et salle de bain adaptée) et son architecture (espaces lumineux, structure simple) contribue à la qualité de vie et à la participation à la vie du groupe.













INFRASTRUCTURE

- 3 unités de vie
- Buanderie, cuisine avec équipement professionnel
- Ascenseur
- Sanitaires adaptés au 1er et 2e étage
- Accès à internet à chaque étage

MATÉRIEL ADAPTÉ

- Mini-bus, voiturette adaptée
- Coussins adaptés, orthèses, lève-personne
- Matériel d'activité et de rééducation pour : le snoezelen, de psychomotricité, de massage, de communication, d'atelier d'expression et culinaire ...
- Vaisselle adaptée pour plus d'autonomie

CRITÈRES D'ADMISSION

- Etre âgé de minimum 18 ans et de maximum 63 ans
- Présenter une déficience mentale sévère ou profonde
- Etre admis au service PHARE de la COCOF
- Etre reconnu « C » par l'équipe pluridisciplinaire du service PHARE de la COCOF
- Avoir un dossier administratif complet.
- Etre stabilisé d'un point de vue épileptique.
- Absence d'assistance respiratoire permanente.

L'équipe doit pouvoir disposer des moyens humains, organisationnels et matériels pour faire face à l'ensemble des problèmes posés par le bénéficiaire.

L'intégration du bénéficiaire doit se faire au sein du groupe existant :

La personne ne doit pas constituer un danger pour autrui et pour elle-même, l'accueil du bénéficiaire doit ainsi être supportable et sécurisé pour tous (autres bénéficiaires et membres du personnel). Nous serons donc attentifs au niveau sonore, à la gestion de la violence et de l'agressivité, à la gestion des conduites dangereuses (fugues par exemple etc...).

Nous ne pourrons pas accepter des personnes qui sortent du cadre de notre mission telles :

- Violence répétée sur autrui ou sur lui-même.
- Recours obligés à la contrainte physique ou corporelle.
- Prises en charge qui demandent une assistance médicalisée de type hospitalier (au-delà de deux interventions médicales par jour).
- Un état de santé tel que le médecin du service refuse d'emblée l'accueil.



PROCÉDURE

- 1. La demande de candidature est obligatoirement introduite par les parents ou le représentant légal.
- 2. Les candidatures sont traitées pour tous les sites de l'asbl.
- 3. Une semaine de prise de contact est organisée pour permettre au candidat de rencontrer les autres bénéficiaires et les membres de l'équipe et d'évaluer la pertinence de l'inscription.
- 4. Suite à la semaine de prise de contact, une évaluation des besoins du candidat est réalisée par les équipes éducatives et paramédicales.
- 5. Suite à cette évaluation, la sous-directrice et l'assistante sociale soumettent ou non la candidature à la direction générale et au CA.
- 6. La décision de l'inscrire sur la liste d'attente est prise en toute fin par la DG et le CA.
- 7. Période d'essai de trois mois si accueil du candidat.

Prise en Charge

Chaque bénéficiaire a un référent qui veille à la qualité du service offert et est attentif au meilleur ajustement entre les besoins de celui-ci et le service.

Il assure une meilleure prise en charge et est l'agent de liaison.

Le FARRA Stratégie organise régulièrement des réunions d'équipe, des réunions avec les familles et avec les partenaires.

Le Conseil des usagers avec les représentants légaux se réunit deux fois par an : il a pour mission de formuler toutes suggestions relatives à la qualité de vie et à l'organisation pratique, selon le cas, de l'accueil ou de l'hébergement des personnes handicapées.

Le conseil des usagers avec les bénéficiaires se réunit également deux fois par an.

APPUI SUR LE ROI

Le centre de jour offre un accueil qui nécessite une implication de chacun. Cela demande que chacun soit responsable à son niveau

Le FARRA Stratégie s'appuie donc sur un règlement d'ordre intérieur qui constitue un soutien pour la personne.

Chacun s'y réfère, et il est discuté lors du Conseil des Usagers.

En cas de non-respect du ROI, un questionnement a lieu afin d'avoir une action préventive afin pour éviter que cela se reproduise de manière systématique. Le but est d'assurer le bon fonctionnement du FARRA Stratégie.

Le partenariat qui se crée permet la création d'une nouvelle dynamique, où chacun dépasse ses connaissances et va à la rencontre de l'autre. La prise en charge est personnalisée et globale, l'organisation se fait via le temps et l'espace (selon les moments d'activités, ...).

L'accompagnant garantit le bon déroulement des séances, de la sécurité et respect du cadre. Il est créatif, et a un rôle de médiateur et facilitateur : il permet à la personne de découvrir de nouvelles choses, entretenir des relations avec tierce et environnement, ...

ELABORATION DU PROJET INDIVIDUEL (PII)

Chaque résident a un projet individuel nommé P.I.I. : outil de planification par lequel le FARRA fixe les objectifs et définit les interventions nécessaires pour répondre aux besoins du bénéficiaire.

Ce PII est «revu» tous les ans. Il est organisé et coordonné par le responsable du centre.

Le référent et les paramédicaux présentent leurs évaluations et observations, qui sont débattues en équipe ultérieurement avec nos partenaires privilégiés.

A partir de l'ensemble, le projet est finalisé et le plan d'intervention rédigé.

La coopération avec les familles, fondée sur une confiance réciproque, est fortement encouragée et fait l'objet d'une vigilance de tout instant.

Pour qu'un projet de vie ait des chances d'exister, il est important que chacun y adhère : le staff, les équipes éducatives et paramédicales, le service social, le médecin, les paramédicaux indépendants, les services de maintenance ou administratif.

Comme professionnels, nous nous formons de manière continue ce qui nous permet d'actualiser nos méthodes et outils ainsi que d'enrichir notre réflexion et nos pratiques.

Soins

L'équipe paramédicale du centre de jour se compose de représentants des professions suivantes : logopède, psychomotricien, ergothérapeute. Ceux-ci proposent des prises en charge collectives ou individuelles en fonction de l'organisation du service et des besoins spécifiques.

A noter que si cela s'avère nécessaire, tout bénéficiaire peut bénéficier, au sein du service, d'une prise en charge paramédicale individualisée prestée par un travailleur indépendant (notamment pour un suivi kinésithérapeutique ou infirmier) pour autant qu'il soit en possession d'une prescription médicale. Les frais sont pris en charge par le bénéficiaire.









Quotidien au CJ Stratégie

Le centre de jour propose 3 unités de vie :

- Rez de chaussée : 8 à 9 bénéficiaires au rythme ralenti

- 1er et 2ème étage : 10 à 12 bénéficiaires

Elles se composent selon les affinités, besoins, degré d'autonomie...

Les ateliers proposés maintiennent ou développent des compétences liées aux habilités manuelles et créatives, communicationnelles, cognitives, sociales, à l'autonomie ...

A titre indicatif, nous proposons des ateliers tel que : atelier de la vie journalière (AVJ, ex : ranger, lessive...), courses, conte, théâtre, communication, peinture, couture, artisanat, 5 sens, snoezelen, massage, promenade, piscine, sport, hippothérapie, danse et rythme, stimulation basale, psychomotricité, jardinage, communication ...











Journée type :

8h-8h30: Transport - permanance

8h30-12h: Dispositifs pédagogiques divers en unité de vie et en atelier incluent accueil collation, activités diverses, soins

12h-13h: repas

13h-13h45: repos, occupation, visite dans unité voisine

13h45-15h30 : Dispositifs divers en activités et en unité de vie clôture de la journée, soins, cahier de liaison

15h30-17h: Retour en famille ou en hébergement

Nos principaux partenaires:

- Familles et hébergements
- Services de transport
- Service traiteur
- Accompagnateurs d'activités externes : hippothérapie, dog's activity, ...
- Stagiaires de l'enseignement éducatif, paramédicale, social

Adresse:

Rue de la stratégie, 30-32 1160 Auderghem

Direction générale:

Annick Segers - segers@farra.be

Sous-direction:

Bernadette Glorieux - cjstrategie@farra.be

Assistante sociale:

Aurélie Nicola - as@farra.be

Secrétariat:

Chantal Van de Merckt - secretariat@farra.be

Comptabilité:

Isabelle Gréer - compta@farra.be

Présidente du conseil des usagers :

représenté par un parent : Corine Storme représenté par un usager : Philippe Guisset

Site:

www.farra.be

Facebook:

www.facebook.com/asblfarrabxlcapitale

Soutenir le Farra

Nous tenons à remercier tous nos donateurs. Chaque euro est investi pour répondre aux besoins et à la qualité de vie des personnes acceuillies.

Tout don de 40.00€ minimum permet la délivrance d'une attestation de réduction fiscale, délivrée au cours du premier trimestre de l'année qui suit la perception du don.

Compte bénéficiaire:

IBAN: BE24 7420 2322 2138 BIC: CREGBEBB

Ouvert au nom de l'ASBL «Farra» en mentionnant «Don» en communication.

Assurance-vie:

Il vous est possible de désigner notre ASBL comme bénéficiaire d'une fraction ou de la totalité du capital constitué à l'issue du placement. Nous vous conseillons de consulter votre courtier d'assurance pour les modalités pratiques.

Donation:

Si, de votre vivant, vous souhaitez donner un bien immeuble à notre association, la donnation devra être formalisée devant notaire. Nous vous invitons à consulter votre notaire pour plus de renseignements à ce sujet.

Legs:

Vous pouvez, également, léguer à notre association tout ou parties des biens qui composeront votre succession, le jour où vous ne serez plus là.

En qualité d'association reconnue, le "Farra" bénéficie d'un taux très avantageux en droit de succession. Nous vous invitons à prendre contact avec votre notaire et rechercher avec lui la meilleure manière de réaliser vos volontés en faveur de notre association.



